

# La fiscalité des opérations d'accession sociale

## Animation

**Pascale LOISEAUX**

Responsable de  
département Fiscalité

**Frédéric ARNOUT**

Responsable des études  
financières

## Durée

7 h sur 1 journée

## Tarif

• **Coop** : Prise en charge  
Sous conditions. Facturation en  
cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC  
Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS  
ou travaillant pour des Coop'Hlm

## Sessions 2024

5 juin • 9h-17h30  
@ Distanciel

## Présentation

La fiscalité en accession sociale répond à des normes spécifiques et sont réglementées par la législation en vigueur.

## Objectifs pédagogiques

- Appréhender les fondamentaux en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés applicables aux opérations d'accession sociale ;
- Appliquer la réglementation fiscale aux opérations d'accession sociale, tant en termes de TVA que d'IS.

## Public

Responsable financier/ère • Fiscaliste • Auditeur/trice • Contrôleur/euse interne.

## Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation.

## Méthodologie et évaluation

- Cas pratiques
- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

## Programme

- Le champ d'application de la TVA ;
- Les droits à déduction à la TVA ;
- Les particularités des différentes opérations d'accession (terrains à bâtir - lotissements, vente d'immeubles neufs, vente d'immeubles anciens) ;
- Le rappel des principes de l'impôt sur les sociétés ;
- Le champ de l'exonération à l'IS ;
- L'analyse des opérations d'accession ;
- Les éléments entrant dans la détermination du résultat fiscal.



## Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr